

FRANCEAGRIMER

ANNEXE I

Nomenclature combinée CODE N C	Code FranceAgriMer des produits	Produits pour lesquels une aide est accordée	Montants de l'aide (en Euros/T) pour une période de stockage de			Montants journaliers En Euros/T
			90 JOURS	120 JOURS	150 JOURS	
Catégorie 1 EX 0203 11 10	P.C.	Demi carcasses présentées sans pied avant, queue, rognon, hampe et moelle épinière (1)	376	398	420	0,74
Catégorie 2 EX 0203 12 11	P.J.	Jambons	416	435	455	0,65
EX 0203 12 19	P.E.	Epaules	416	435	455	0,65
EX 0203 19 11	P.P.A.	Parties avant	416	435	455	0,65
EX 0203 19 13	P.L.	Longes, avec ou sans échine, ou échine seules, longes avec ou sans pointe (2 et 3)	416	435	455	0,65
Catégorie 3 EX 0203 19 55	P.V.D.	Jambons, épaules, parties avant, longes avec ou sans échine, ou échine seules, longes avec ou sans pointe, désossés (2 et 3)	459	479	499	0,67
Catégorie 4 EX 0203 19 15	P.P.	Poitrines, en l'état ou en coupe rectangulaire	343	362	381	0,65
Catégorie 5 EX 0203 19 55	P.P.D.D.	Poitrines, en l'état ou en coupe rectangulaire, sans la couenne ni les côtes	369	389	408	0,66
Catégorie 6 EX 0203 19 55	P.M.D.	Découpes correspondant aux middles (milieux) avec ou sans la couenne ou le lard, désossées (4)	373	395	416	0,73

- (1) Peuvent aussi bénéficier de l'aide les demi carcasses, présentées suivant la découpe "Wiltshire", c'est-à-dire sans tête, joue, gorge, pieds, queue, panne, rognon, filet, omoplate, sternum, colonne vertébrale, os iliaque et diaphragme.
- (2) Les longes et les échine seules s'entendent avec ou sans couenne, le lard attaché ne devant toutefois pas dépasser 25 millimètres d'épaisseur.
- (3) La quantité contractuelle peut couvrir toute combinaison des produits visés.
- (4) Même présentation que celle des produits relevant du code NC 0210 19